



Madame la Directrice Générale
Christel Heydemann
Bridge Orange
111 quai du Président Roosevelt
92130 Issy Les Moulineaux

Objet : Situation sociale à Orange

Montreuil, le 11 août 2022

Madame la Directrice Générale,

Lors du CSEC extraordinaire des 12 et 13 juillet, la Direction a, semble-t-il, enfin reconnu la gravité de la situation sociale, tout en entendant poursuivre sa stratégie, et sans apporter les garanties nécessaires de mise en œuvre de mesures préventives de protection de la santé physique et mentale des salariés.

La CGT FAPT vous alertait sur :

- Le retour du mal-être au travail au sein de l'entreprise dont la triste réalité des suicides liés au travail en sont une illustration ;
- la dégradation généralisée des conditions de travail et la perte du sens au travail ;
- la forte inquiétude des salariés pour leurs métiers, leur avenir avec l'externalisation des activités, leur filialisation, le recours à outrance à la sous-traitance et le non-remplacement des départs ;
- le manque de reconnaissance de leur travail effectué et des efforts consentis.

Vous comprendrez notre profonde tristesse et révolte, en apprenant qu'à nouveau une salariée de l'entreprise vient de mettre fin à ses jours. Elle était cadre supérieure à l'UI de Nancy, et avait subi un reclassement il y a 18 mois.

Pour la CGT FAPT, rien ne peut justifier que la transformation de l'entreprise se fasse à nouveau en saccageant et sacrifiant des vies.

La situation actuelle montre que le plan d'économie d'un milliards d'euros, présenté à l'assemblée générale des actionnaires, dont 500 millions d'Euros sont officiellement consacrés à la réduction de la masse salariale, n'a pas lieu d'être.

Il porte en lui les ingrédients conduisant à une nouvelle crise sociale profonde, qui rappelle déjà, à bien des égards, les années sombres 2005-2009.

Cette crise sociale avait alors conduit la Direction à se joindre aux Organisations Syndicales, pour affirmer un « plus jamais ça ! », qui a guidé l'ouverture des négociations nationales, et la signature, entre autres, des accords toujours en vigueur du 5 mars 2010 (Accord sur les principes fondamentaux : Perspective – Emploi et Compétences – Développement professionnel – Formation – Mobilité » et « Premier accord sur l'Equilibre Vie Privée / Vie Professionnelle).

Madame la Directrice générale, pas plus aujourd'hui qu'hier, la fin ne peut justifier les moyens. Aucune stratégie d'entreprise ne pourra jamais justifier le fait qu'un salarié soit en situation de détresse physique et mentale, liée à son travail, et à fortiori ne perde sa vie à la gagner.

La CGT FAPT attend de votre part des actes concrets et immédiats :

- L'application pleine et entière des accords du 5 mars 2010, « Accord sur les principes fondamentaux : Perspective – Emploi et Compétences – Développement professionnel – Formation – Mobilité » et « Premier accord sur l'Equilibre Vie Privée / Vie Professionnelle » ;
- l'arrêt des réorganisations en cours et le gel des nouveaux projets ;
- un moratoire sur les reclassements en cours dans l'attente de l'évaluation de la charge de travail et du dimensionnement des effectifs de l'ensemble des services ;
- la protection de la santé et de la sécurité des salariés, suites aux nombreuses alertes de la CGT FAPT et des médecins du travail ;
- des plans de prévention primaire concernant l'ensemble des salariés mais également leurs représentants ;
- la reconnaissance des salariés par des promotions et des augmentations de salaires dignes.

Dans tous les cas la CGT FAPT vous demande de faire respecter l'ensemble des prérogatives des instances et de leurs représentants.

Ainsi, nous demandons la tenue, sans délai, d'une séance exceptionnelle du CSE sur la Direction Opérationnelle Grand Nord-Est.

Pour la CGT FAPT, il est plus qu'urgent que la Direction de l'Entreprise réoriente ses choix en mettant l'être humain au centre de sa stratégie pour répondre avant tout aux attentes des usagers des télécommunications.

La CGT réitère en ce sens son exigence d'ouverture de négociations à partir des revendications exprimées par les salariés.

L'entreprise doit permettre aux salariés de vivre de leur travail, et non d'en mourir.

Pour la CGT FAPT
Christian Mathérel
Secrétaire Général de la Fédération



(Copie à l'inspection du travail)

